

Rapport d'évaluation sommaire de l'initiative VDMD

Renseignements sur l'établissement

Nom de l'entreprise	Glencore Canada – CEZinc (CEZinc)
Nom de l'établissement	Zinc Électrolytique du Canada Limitée
Adresse	860 Gérard Cadieux, Salaberry-de-Valleyfield, Québec
Pays d'opération	Canada
Produits/métaux produits sur place	CEZinc produit jusqu'à 265 000 tonnes de produits de zinc annuellement, à partir de concentré de zinc incluant des jumbos, des lingots, de la grenaille et du granulé de zinc. CEZinc produit aussi environ 400 000 tonnes d'acide sulfurique annuellement.
Types d'opérations inclus dans le champ d'application :	
Activités minières	☐
Traitement de minerai	☒
Fusion	☒
Hydrométallurgie	☒
Raffinage	☒
Autre (veuillez expliquer)	
Types d'infrastructures inclus dans le champ d'application :	
Routes	☐
Transport ferroviaire	☐
Ports	☐
Autre (veuillez expliquer)	☐

Vérificateur et renseignements sur la vérification

Nom de la firme de vérification	EEM Gestion ESS inc.
Tous les vérificateurs impliqués dans la vérification sont des Fournisseurs de services de vérification reconnus?	Oui, tous sont des fournisseurs de services de vérification.

Dates des activités de vérification		(11/12/2024 – 17/12/2024)
Période de vérification		2024
Résumé de la méthodologie	La vérification a été exécutée en conformité avec les principes énoncés dans les normes et documents suivants : • <i>ISO 19011:2018 - Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management</i> • Mandat des fournisseurs de services de vérification de l'association minière du Canada (11 mars 2024) • Guide de vérification VDMD (11 mars 2024) Les tâches et activités entreprises au cours du processus de vérification sont résumées ci-dessous : • Avant la vérification, des copies des auto-évaluations de l'installation et les pièces justificatives ont été mises à la disposition d'EEM. • Les preuves ont été recueillies par le biais d'entrevues, de documents transmis et, dans une moindre mesure, d'observations. • Les informations colligées ont été évaluées en fonction des critères énoncés dans les protocoles des normes de performance évalués. • Une réunion de clôture a été tenue lors de la chacun des blocs d'entrevues. Le présent rapport de vérification, lequel contient la conclusion de la vérification et la déclaration de vérification, a été produit.	
Résumé des activités de vérification	• Réunion de démarrage pour préparer la vérification • CEZinc a envoyé ses auto-évaluations et preuves pour que l'équipe de vérification puisse se familiariser avec celle-ci • Réunion d'ouverture avant chaque rencontre • Collecte des données par visioconférence et lors de la visite de site • Prise de notes de travail • Appel à un nombre représentatif des communautés d'intérêts externes répertoriées par la fonderie, selon la méthode Squeglia c=0 pour un niveau de qualité acceptable de 90%. • Réunion de fermeture à la fin de chaque rencontre • Rédaction du rapport	
Est-ce qu'une visite de site a été réalisée?	Oui, une visite de site a été réalisée par Guillaume Carle les 11 et 13 décembre 2024.	

Résumé des conclusions

Critère	Cote	Commentaires / Exemples de preuves
Relations avec les Autochtones et les communautés		
1. Détermination des communautés d'intérêts (CI)	AAA	Il existe un processus documenté d'identification des communautés d'intérêts (COM-103 Identification des parties prenantes) à l'échelle de CEZinc qui permet de

Critère	Cote	Commentaires / Exemples de preuves
		cibler un large éventail d'intérêt et de préoccupations. Ce processus comprend : • Un mécanisme permettant aux CI de s'identifier; • Une description des caractéristiques pertinentes des CI identifiées et un processus en place pour s'assurer que l'information consignée est à jour; • Des dispositions visant à protéger la confidentialité si les CI l'exigent. La liste des CI identifiées (Registre des parties prenantes) est réexaminée périodiquement et le processus documenté en place permet l'identification : • Des communautés d'intérêts (CI) sous-représentées à l'échelle locale ; • Les CI touchées de façon indirecte ou concernées par des enjeux précis (p. ex., les organisations non gouvernementales provinciales ou nationales). Les CI sont invitées à s'exprimer sur l'approche adoptée par l'établissement afin d'identifier les CI et, en vue de favoriser une amélioration continue, CEZinc procède à un examen périodique du processus d'identification des communautés d'intérêts (CI) en collaboration avec ces dernières (Plan d'engagement avec les parties prenantes 2023 et Minutes des comités de liaison pour 2023/2024 - COM-110 Comité de liaison).
2. Échange et dialogue efficaces avec les communautés d'intérêts	B	Des processus documentés d'échange avec les communautés d'intérêts, conçus avec leur aide, sont en place (Plan d'engagement avec les parties prenantes 2024). Des processus sont en place afin que la haute direction et les CI concernées examinent, à une fréquence régulière et prédéfinie, les résultats en matière d'échange et de dialogue avec les CI suivant un événement (COM-127 Gestion du processus des événements et plaintes communauté et droits humains) ou annuellement lors de la revue de direction (MGQE-9.3 Revues de la direction). Les communications sont rédigées en français, soit dans langue des CI. La documentation pertinente est facilement accessible par les rencontres du comité. Sondé sur les mécanismes d'engagement, aucune action n'a été recommandée par les CI. Une formation a été offerte sur l'échange et le dialogue au personnel désigné. Aucun rapport public relatif à l'échange et au dialogue avec les CI n'était toutefois publié par CEZinc.

Critère	Cote	Commentaires / Exemples de preuves
3. Échange et dialogue efficaces avec les communautés autochtones	N/A	Aucune communauté autochtone ne s'est manifestée auprès de CEZinc. Les installations de CEZinc ne sont pas situées sur une réserve, une terre indienne, un établissement ou une autre assise territoriale autochtone. La consultation des cartes des Premières Nations et des communautés autochtones au Québec n'a pas permis d'identifier d'enjeux à ce niveau.
4. Gestion des répercussions et des avantages pour les communautés	A	Des processus sont en place pour échanger avec les communautés d'intérêts (CI) sur l'identification, la priorisation et l'évitement ou l'atténuation des risques potentiels et réels liés aux activités de l'établissement qui touchent directement les CI. Les risques sont documentés dans Risk Manager et aux registres des aspects conformément aux processus en place (DPO-25 Plan de gestion des normes SSEC DH Norme relative aux performances sociales, DPO-24 Plan de gestion des normes, SSEC DH Norme relative aux droits humains, ENV-46 Identification des aspects environnementaux USINE). En ce qui concerne la priorisation des risques potentiels et réels, les processus tiennent compte de la pertinence des éléments suivants pour les CI : • Les risques sociaux qui peuvent être attribuables à la présence de l'établissement • Les risques environnementaux susceptibles d'affecter directement les communautés, notamment les risques associés à la gestion des résidus miniers • Les risques quant à la santé et la sécurité des communautés • Les processus d'échange et de dialogue comprennent des mesures visant à faciliter et à encourager la participation des CI sous-représentées et à déterminer quelles CI sont les plus touchées par les risques potentiels et réels identifiés • Des plans d'action visant à prioriser les impacts ont été élaborés en collaboration avec les CI concernées ont été mis en œuvre l'établissement aux initiatives de développement communautaire. Ces contributions sont communiquées au public. Des données de références relatives aux risques prioritaires sont recueillies. Des mesures sont adoptées pour assurer le suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité des plans d'action.

Critère	Cote	Commentaires / Exemples de preuves
		Les résultats sont examinés avec les CI touchées sur une base régulière et prédéterminée. à l'investissement à long terme et/ou l'élaboration de plans de fermeture afin d'assurer leur durabilité. Lorsque les CI ne sont pas déjà dotées d'une vision commune et d'un plan de développement communautaire (ou l'équivalent), et qu'elles manifestent leur intérêt, l'établissement leur fournit du soutien pour qu'elles puissent commencer la planification d'un tel plan. L'établissement collabore avec les CI touchées pour évaluer l'efficacité des visant à optimiser les possibilités d'avantages pour les communautés qui sont jugées prioritaires ainsi que pour les mesures qui visent à atténuer les incidences négatives. Toutefois, le processus pour éviter ou atténuer les risques prioritaires ne comprend pas de processus décisionnel collaboratif impliquant les communautés d'intérêts concernées.
5. Système de réaction aux communautés d'intérêts	A	Un système de réaction est en place et comprend un processus clair qui définit la manière de recevoir et de gérer les plaintes, les commentaires et les demandes des communautés d'intérêts (CI) ainsi que d'y répondre (COM-127 : Gestion du processus des événements/ plaintes communauté et droits humains et COM-110 : Comité de liaison). Ce système permet : • De consigner les incidents signalés ainsi que les préoccupations et les commentaires exprimés dans une base de données (NILP) • D'évaluer et de déterminer les plaintes qui nécessitent des actions correctives (enquête) • De répondre dans un délai raisonnable • D'assurer l'accessibilité L'établissement dispose d'un processus pour faire le suivi des préoccupations et des problèmes soulevés par les CI et fournit un état de la situation et une mise à jour des développements. Les CI sont informées de manière claire et proactive du fonctionnement du système de rétroaction de l'établissement lors de chacune des rencontres du comité. Bien qu'en place, le système de rétroaction n'a pas été élaboré en collaboration avec les communautés d'intérêts directement touchées et ne fait pas l'objet d'un examen annuel au moins une fois l'an.

Critère	Cote	Commentaires / Exemples de preuves
Santé et sécurité		
1. Engagement et obligation de rendre des comptes	A	CEZinc détient la certification ISO 45001. La haute direction de CEZinc a défini et approuvé des engagements que le site juge conformes à l'esprit du Cadre sur la sécurité et la santé de l'AMC. Toutefois, aucun audit interne ou externe n'a été mené pour déterminer le degré de cohérence entre les engagements et l'intention du Cadre sur la santé et la sécurité de l'AMC.
2. Élaboration et mise en œuvre d'un plan	AAA	CEZinc détient la certification ISO 45001. Son système documenté de gestion de la sécurité et de la santé comprend l'identification des dangers à conséquences graves et des contrôles critiques associés et il intègre un programme d'hygiène industrielle, qui est sous la surveillance d'un hygiéniste qualifié. Les contrôles et les risques d'hygiène industrielle sont examinés par un hygiéniste qualifié. CEZinc s'est assuré que les contrôles critiques sont en place et fonctionnels, et la définition des contrôles critiques permet de faire la distinction entre les contrôles critiques, les contrôles d'atténuation et les contrôles secondaires. Les tâches spécifiques à CEZinc, particulièrement les tâches dangereuses, ont été identifiées. De plus, les contrôles critiques pour ces tâches ont été identifiés à l'aide d'une méthodologie établie d'identification des contrôles.
3. Formation, comportement et culture	AAA	CEZinc détient la certification ISO 45001. CEZinc offre une formation de base sur les dangers et les risques pour la sécurité et la santé, y compris les tâches à conséquences significatives, et des registres de formation sont conservés. Les programmes de CEZinc favorisent et encouragent la santé, le bien-être et un mode de vie sain. La direction de CEZinc montre manifestement son engagement en ayant des interactions personnelles avec les employés. L'efficacité des formateurs fait l'objet d'une évaluation.
4. Surveillance et rapports	C	CEZinc détient la certification ISO 45001, mais ne communique publiquement le rendement en matière de santé et sécurité au moins une fois par an. Aucun plan d'action afin de rencontrer cette exigence n'a été fourni lors de la vérification.

Critère	Cote	Commentaires / Exemples de preuves
5. Rendement	AA	CEZinc détient la certification ISO 45001. Aucune fatalité n'a eu lieu au site en 2024. Des objectifs de rendement sont fixés pour les indicateurs révélant les points forts et les points faibles. CEZinc compare son rendement en matière de santé et de sécurité à celui d'autres usines dans le groupe Glencore.
Planification de la gestion de crises et des communications CORPO (OUI ou NON)		
1. Préparation à la gestion de crises et aux communications	NON	Le chef de la direction a accordé son approbation et son soutien à la planification de la gestion de crises et des communications. L'entreprise a déterminé à quels risques et menaces crédibles elle est exposée et élaboré des protocoles d'intervention en conséquence. Les résultats de ces évaluations ont été diffusés au sein de l'administration et des opérations. L'équipe générale de gestion de crises corporative est actuellement en restructuration. Il existe un mécanisme de notification pour alerter l'équipe générale de gestion de crises en cas de besoin. Une personne a été désignée et formée pour agir à titre de porte-parole auprès des médias. Le document faisant état du plan de gestion de crises et des communications est contrôlé.
2. Évaluation	NON	Le plan général de gestion de crises et des communications sera évalué une fois la restructuration de l'équipe de gestion de crises en place.
3. Formation	NON	Des exercices de simulation de crises ne sont pas réalisés au moins une fois par année.
Planification de la gestion de crises et des communications ÉTABLISSEMENT (OUI ou NON)		
1. Préparation à la gestion de crises et aux communications	OUI	L'entreprise a déterminé à quels risques et menaces crédibles elle est exposée selon les protocoles de Glencore et a élaboré des protocoles d'intervention en conséquence. Les résultats de ces évaluations sont disponibles en tout temps par le siège social dans SharePoint. Une équipe locale de gestion de crises a été mise sur pied avec des rôles et des responsabilités bien établis au Plan des mesures d'urgence (document contrôlé) et dans les procédures associées (procédures d'urgence et d'intervention aussi contrôlées).

Critère	Cote	Commentaires / Exemples de preuves
		Il existe un mécanisme de notification pour alerter l'équipe locale de gestion de crises en cas de besoin. Une personne a été désignée et formée pour agir à titre de porte-parole auprès des médias. Les membres de l'équipe locale de gestion de crises ont tous accès au plan et la liste des personnes importantes à contacter. Un centre de contrôle de crise a été aménagé et doté de l'équipement nécessaire. Parmi les éléments disponibles dans la valise du cadre de garde sont incluses la liste des principaux contacts médiatiques et des fiches d'appels. Plusieurs systèmes sont en place pour alerter les employés et les tenir au courant de la situation, de même que la population environnante. Une liste des coordonnées d'intervenants pertinents en fonction des menaces et des risques crédibles a été préparée. L'équipe de l'établissement rencontre régulièrement les dirigeants des services locaux d'intervention d'urgence.
2. Évaluation	OUI	Le Plan des mesures d'urgence est évalué régulièrement et mis à jour lorsqu'il y a un changement de personnel. Le mécanisme devant permettre d'alerter l'équipe de gestion de crises ainsi que celui pour les employés et pour la population sont mis à l'essai au moins deux fois par année. Afin de devenir membre de l'équipe de gestion de crise ou d'agir en tant que cadre de garde, les nouveaux membres ont bien assimilé le plan et sont dûment formés.
3. Formation	OUI	Des simulations complètes de crises sont réalisées plusieurs fois par année selon un calendrier établi sur 5 ans (BRU-01 - Plan des exercices d'évaluation /confinement et simulations)
Prévention du travail des enfants et du travail forcé (indiquez OUI ou NON)		
1. Prévention du travail forcé	OUI	Des processus proportionnels au degré de risque associé à la région visée sont en place pour veiller à n'astreindre personne au travail forcé, y compris la servitude pour dettes, le travail servile ou le travail non volontaire en milieu carcéral. Lorsque le risque de travail forcé n'est pas grand au Québec puisque la réglementation empêche le travail forcé et celui des enfants.

Critère	Cote	Commentaires / Exemples de preuves
2. Prévention du travail des enfants	OUI	Des processus sont en place pour veiller à ce qu'aucune personne de moins de 18 ans n'exécute un travail chez CEZinc.
Changements climatiques		
1. Gestion des changements climatiques sociétale	A	Il existe une stratégie d'entreprise démontrée en matière de changements climatiques, soutenue par des actions définies, y compris l'intégration de la stratégie dans la planification des activités existantes et dans les considérations relatives aux nouveaux projets. Un plan stratégique et un plan de production ont été établis. Des processus en place officialisent les cibles jusqu'en 2050 (Procédure SGE-01). Des structures, des responsabilités et obligations redditionnelles ainsi que des processus de déclaration sont en place au sein du conseil d'administration et de la direction relativement à la gouvernance des risques et des opportunités liés au climat. Les risques et opportunités importants liés au climat et leur impact sur les activités, la planification stratégique et financière de l'entreprise sont identifiés, évalués et gérés. Les documents démontrant le respect des critères ci-dessus font l'objet d'un rapport public annuel. L'entreprise a démontré son engagement en faveur d'une action climatique cohérente avec l'ambition de limiter le réchauffement de la planète bien en dessous de 2°C (par rapport aux niveaux préindustriels), avec des objectifs à court et à long terme et des actions prévues pour atteindre ces engagements. La stratégie de l'entreprise en matière de changements climatiques comprend plusieurs éléments requis par le protocole. Toutefois, les documents démontrant le respect des critères du niveau AA ne font pas l'objet d'un rapport public annuel.
2. Gestion des changements climatiques aux établissements	A	L'établissement a un système de base de gestion de l'utilisation de l'énergie et des émissions de GES qui comprend un engagement démontré de la haute direction à gérer la consommation d'énergie et les émissions de GES, la désagrégation des sources significatives de consommation d'énergie et d'émissions de GES ainsi que les sources importantes d'émissions de GES non énergétiques. Un système de gestion de l'énergie et des émissions de GES est en place et intégré dans le système de gestion environnementale certifié ISO 14001 ou par l'implantation des normes Glencore. Toutefois, le système de gestion de l'énergie et des émissions de

Critère	Cote	Commentaires / Exemples de preuves
		GES n'a pas fait l'objet d'un audit interne ou externe. Cependant, les données ont été vérifiées par GHD dans le cadre de la déclaration annuelle des GES de 2024 et ont été jugées conformes.
3. Objectifs et rapports de rendement des établissements	B	Des objectifs de performance en matière d'énergie et/ou d'émissions de GES ont été établis pour CEZinc. Il existe des rapports publics sur les émissions de GES qui rapportent des données selon des méthodes standard de quantification et d'estimation. Toutefois, peu de progrès ont encore été démontrés vis-à-vis les objectifs de performance étant donné que les premiers projets importants de réduction seront complétés fin 2025 et en 2026.
Gestion du maintien de la biodiversité		
1. Engagement de l'entreprise envers le maintien de la biodiversité, responsabilité et communications	AAA	Il y a un engagement confirmé de la haute direction qui respecte l'esprit du Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité de l'initiative VDMD à même la politique locale (DPO-17 Politique SSHE et le plan de gestion de la biodiversité (ENV-66 Plan de gestion de la biodiversité). Il existe un engagement de la haute direction conforme à l'esprit du Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité et à la hiérarchie des mesures d'atténuation afin d'atteindre les résultats déclarés en matière de biodiversité. L'engagement envers la conservation de la biodiversité a été communiqué aux employés, aux entrepreneurs et aux communautés d'intérêts concernés. Compte tenu de l'emplacement du site dans une zone industrielle lourde, les risques associés à la biodiversité n'ont pas été identifiés comme importants et nécessitant des plans d'action. Les rôles, les responsabilités et les obligations redditionnelles pour la mise en œuvre de l'engagement sont clairs. CEZinc alloue des ressources pour appuyer la mise en œuvre de l'engagement. La mise en œuvre des activités est réalisée en collaboration avec un organisme externe (Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent) qui fournit une offre de services annuelle sur des actions potentielles et qui produit des rapports d'activités. La mise en œuvre du plan annuel proposé par le Comité ZIP est revue lors de la revue de direction. Ces activités et le plan de gestion de la biodiversité sont inclus dans le cadre des audits internes et de certification du système de gestion ISO 14001.

Critère	Cote	Commentaires / Exemples de preuves
2. Planification et mise en œuvre du maintien de la biodiversité	AAA	Le plan de gestion à l'établissement (ENV-66 Gestion de la Biodiversité) comprend les éléments suivants : • L'évaluation des répercussions potentielles ou des risques pour la biodiversité (selon le processus des aspects environnementaux significatifs ENV-46). • Des responsabilités assignées au personnel de l'établissement en matière de gestion de la conservation de la biodiversité. • L'inclusion de la sensibilisation à la conservation de la biodiversité dans les programmes de formation destinés au personnel concerné à l'établissement. Aucun risque identifié comme important pour la biodiversité n'a été identifié relativement aux activités de CEZinc à ses installations de Valleyfield. Aucune cible ou objectif liés à des risques importants n'ont donc été développés. Néanmoins, CEZinc peut démontrer que la gestion de la conservation de la biodiversité est intégrée dans les principaux processus et outils opérationnels puisque les impacts sur la biodiversité sont analysés lors des phases de conception et de construction des projets (formulaire IN_311 et IN-165). La mise en œuvre du système de gestion de la conservation de la biodiversité est couverte dans cadre des audits du SGE puisqu'intégré aux contrôles et plans de CEZinc. La gestion de la conservation de la biodiversité est intégrée à une stratégie opérationnelle comprenant: • L'amélioration de la biodiversité dans des secteurs extérieurs à la propriété de l'établissement. • L'encouragement des employés à appuyer bénévolement des initiatives communautaires de conservation de la biodiversité.
3. Rapports sur le maintien de la biodiversité	A	L'établissement, prépare des rapports sur la conservation de la biodiversité à l'intention de sa haute direction lors de revue annuelle. Un rapport annuel est aussi produit par le comité ZIP. Les activités réalisées en lien avec la biodiversité sont présentées lors des présentations au comité de liaison. Toutefois, les rapports publics sur la conservation de la biodiversité ne sont pas vérifiés ou examinés par un mécanisme indépendant et les avis des communautés d'intérêts sur les rapports relatifs à la conservation de la biodiversité n'ont pas été sollicités activement.
Gestion des résidus miniers		

Critère	Cote	Commentaires / Exemples de preuves
1. Politique ou engagement de gestion des résidus miniers	B	CEZinc a élaboré une politique ou pris des engagements qui traitent spécifiquement de la gestion des résidus. Des audits internes sont réalisés selon les normes de Glencore, mais ils ne sont pas réalisés selon en utilisant le tableau de conformité 2022 tel que requis par l'AMC.
2. Répartition de l'imputabilité et de la responsabilité de la gestion des résidus miniers	B	CEZinc a défini et consigné l'imputabilité et la responsabilité pour la gestion des résidus. Des audits internes sont réalisés selon les normes de Glencore, mais ils ne sont pas réalisés selon en utilisant le tableau de conformité 2022 tel que requis par l'AMC.
3. Système de gestion des résidus miniers et préparation aux situations d'urgence	B	CEZinc a élaboré et mis en œuvre un système de gestion des résidus miniers. Toutefois, la conformité des éléments du système a été auditée selon les normes Glencore et non pas en utilisant le tableau de conformité 2022 tel que requis par l'AMC.
4. Manuel d'opération, d'entretien et de surveillance (OES)	B	CEZinc a élaboré un manuel OES pour le parc à résidus miniers, récemment mis à jour par AtkinsRéalis. Des audits internes sont réalisés selon les normes de Glencore, mais aucun audit du manuel OES n'a été réalisé selon en utilisant le tableau de conformité 2022 tel que requis par l'AMC.
5. Revue annuelle de la gestion des résidus miniers	B	L'entreprise a effectué des revues périodiques consignées de la gestion des résidus miniers en conformité avec la norme ISO 14001 et la norme Glencore. Toutefois, aucun audit utilisant le tableau de conformité (version 2022) n'a déterminé que CEZinc effectue des revues de la gestion des résidus miniers pour son parc à résidus miniers à chaque année et conformément à la version 3.2 du Guide sur les résidus miniers.
Intendance de l'eau		
1. Gouvernance de l'eau	B	Il y a un engagement confirmé de la haute direction qui ne respecte toutefois pas complètement l'esprit du Cadre stratégique sur l'intendance de l'eau de l'initiative VDMD. Les responsabilités en matière d'intendance de l'eau ont été attribuées. Les processus pour déceler et corriger la non-conformité aux exigences réglementaires et aux engagements en matière de gestion de l'eau sont en place.
2. Gestion de l'eau destinée aux opérations	A	Une approche systématique de la gestion de l'eau destinée aux opérations a été établie et mise en œuvre.

Critère	Cote	Commentaires / Exemples de preuves
		Un bilan hydrique pour chaque portion du site a été préparé. Les intervalles d'actualisation du bilan hydrique ont été déterminés. L'actualisation du bilan hydrique tient compte des données de surveillance. Il existe un programme de surveillance portant sur l'eau de surface et l'eau souterraine. La sélection des paramètres de qualité et de quantité de l'eau aux fins du programme de surveillance tient compte des risques identifiés. Les contrôles ont été établis en fonction des risques identifiés, et ces contrôles sont mis en œuvre. Les plans d'intervention et plans d'urgence pour les risques et incidents liés à l'eau ont été établis. Les employés et entrepreneurs concernés ont reçu une formation qui correspond à leurs rôles et responsabilités. Toutefois, il n'existe pas de processus visant à cerner les occasions d'améliorer le rendement en matière de gestion de l'eau et les nappes d'eau souterraine ne sont pas modélisées selon une échelle et un degré de détail adaptés aux risques identifiés. Finalement, aucune vérification interne n'a été effectuée au cours des trois (3) dernières années afin de confirmer si les pratiques de gestion de l'eau destinée aux opérations sont conformes aux exigences du niveau A.
3. Planification des bassins versants	N/A	L'Atlas de l'eau, la carte des Organismes de gestion des bassins versants et la vérification des plans directeurs de l'eau des OBV limitrophes excluent Grande-Île, sur laquelle sont situées les infrastructures de CEZinc. Aucune planification à l'échelle des bassins versants n'a été répertoriée ou identifiée par CEZinc.
4. Rendement et production de rapports liés à l'eau	A	Des cibles ou des objectifs de rendement ont été établis relativement aux risques et aux possibilités liés à l'eau dans un TARP et dans le cadre du système de gestion certifié ISO 14001. Toutefois, les audits ne vérifient pas spécifiquement la performance rapportée dans les rapports publics sur le rendement en matière de gestion de l'eau.

Déclaration de vérification

Déclaration de vérification	
La vérification externe a été effectuée conformément au mandat du FSV de l'initiative VDMD et, par conséquent, comprenait	☒ La vérification externe a été menée conformément au mandat du FSV de l'initiative VDMD.

Déclaration de vérification	
principalement des entrevues, des analyses de données et toute information pertinente (sur la base d'échantillons) pour évaluer la conformité de l'entreprise par rapport aux indicateurs de rendement de l'initiative VDMD.	
Les cotes indiquées dans le présent rapport sont vérifiées en fonction des éléments probants examinés lors de la vérification externe de cet établissement.	☒ Les cotes de ce rapport sont jugées exactes sur la base de cette vérification.
Limites	La personne responsable de la gestion du programme VDMD et Cheffe environnement n'était pas disponible lors de la vérification externe. Les protocoles et preuves ont été préparés et présentés aux meilleures des connaissances du personnel interrogé.
Autres commentaires	
Est-ce que d'autres services d'assurance ont été fournis?	Non. Aucun autre service d'assurance n'a été fourni dans le cadre du mandat.
Nom du/des vérificateur(s)	Guillaume Carle Mélanie Rousseau
Date de la déclaration de vérification	2024-12-17
Signature du/des vérificateur(s)	 